

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du cégep Édouard-Montpetit  
tenue le 25 mars 2020, à 18 h 35, par téléphone**

### **Sont présents :**

M. Raymond Chaussé, personnel enseignant  
M. Frank Desmeules, étudiant du secteur préuniversitaire  
M. Jean-Luc Djigo, personnel professionnel non enseignant  
M. Jean-Paul Gagné, secteur socio-économique et président du conseil d'administration  
M. Stéphane Girard, secteur socioéconomique  
Mme Andrea Green, secteur universitaire  
M. Sylvain Lambert, membre d'office et directeur général du Cégep  
Mme Josée Mercier, membre d'office et directrice des études du Cégep  
M. Patrick Monarque, diplômé du secteur préuniversitaire  
M. Xavier Pallares, diplômé de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA), à partir de 18 h 40  
Mme Julie Pelland, personnel de soutien

### **Sont absents :**

Mme Stéphanie Dumais, diplômée du secteur technique  
Mme Julie Ethier, secteur Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie  
M. Xavier Gret, parent d'étudiant  
Mme Isabelle Paquet, enseignante  
M. Kevin P. Smith, secteur des activités économiques  
M. Éric Trudeau, secteur des activités économiques  
M. Guy Trudel, parent d'étudiant

### **Sont invités :**

Mme Geneviève Dalcourt, directrice, Direction de la formation continue et des services aux entreprises  
Mme Élisabeth Fournier, directrice, Direction des ressources matérielles  
M. Louis-Philippe Gagnon, directeur adjoint, Direction des ressources financières  
M. François Lefebvre, directeur, Direction des ressources financières  
Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale, Direction générale  
M. Jasmin Roy, directeur, Direction des affaires étudiantes et des communications  
M. Michel Vincent, directeur, Direction des systèmes et technologies de l'information

Le président, M. Jean-Paul Gagné, préside l'assemblée. Mme Marie-Pier Lépine agit comme secrétaire d'assemblée. Le quorum est constaté et la réunion débute à 18 h 35.

## 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### Projet d'ordre du jour

	<b>Points</b>
1. Adoption de l'ordre du jour	Décision
2. Émission de DEC et d'AEC	Décisions
3. Adoption des bons de commande	Décisions
3.1. Réfection de la toiture du Centre sportif	
3.2. Réfection de trois blocs sanitaires, ailes C et E	
3.3. Autorisation pour l'acquisition d'ordinateurs	
4. Autorisation d'un mandat pour un contrat de service en assurance de dommages	Décision
5. Adoption de la version révisée de l'organigramme du Cégep	Décisions
6. Suivi concernant le coronavirus (COVID-19)	Information
7. Date de la prochaine séance	Information
8. Levée de la séance	Décision

### 20-CA-08 PROPOSITION

**M. Stéphane Girard, appuyé par M. Frank Desmeules, propose à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## 2. ÉMISSION DE DEC ET D'AEC

Mme Josée Mercier, directrice des études, dépose un tableau intitulé *Diplômés au Conseil d'administration de mars 2020 et avril des 5 dernières années.*

### 20-CA-09 PROPOSITION

**ATTENDU** la recommandation de la Direction des études;

**Mme Andrea Green, appuyée par M. Stéphane Girard, propose à l'assemblée de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales aux étudiants qui ont terminé leurs études lors des sessions d'été 2019, d'automne 2019 et d'hiver 2020 dans les programmes mentionnés dans la liste déposée.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **20-CA-10 PROPOSITION**

**ATTENDU** la recommandation de la Direction des études;

**Mme Andrea Green, appuyée par M. Stéphane Girard, propose à l'assemblée d'autoriser le Cégep à délivrer une attestation d'études collégiales aux étudiants qui ont terminé leurs études lors des sessions d'automne 2019 et d'hiver 2020 dans les programmes mentionnés dans la liste déposée.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **3. ADOPTION DES BONS DE COMMANDES**

M. Xavier Pallares rejoint la réunion à 18 h 40.

### **3.1 RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE SPORTIF**

Des problèmes d'infiltrations d'eau ont été constatés dans le secteur de la piscine, alors que le toit n'a pas tout à fait atteint sa fin de vie utile (20 ans en 2020). Dans ce contexte, le Cégep a fait expertiser l'état des membranes qui composent le système de toit à l'aide d'un procédé impliquant la thermographie. Or, cette expertise a relevé plusieurs autres défaillances et problèmes d'humidité qui mettent le bâtiment à risque de dégradations plus graves. Le projet vise la réfection des bassins identifiés comme défaillants par l'expertise.

## **20-CA-11 PROPOSITION**

**ATTENDU** que des bassins de toit ont été identifiés comme défaillants;

**ATTENDU** la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

**ATTENDU** le *Règlement sur certains contrats de construction des organismes publics*;

**ATTENDU** l'article 17 de la Loi qui porte sur les modifications à un contrat;

**ATTENDU** le budget du fonds des immobilisations 2019-2020, parc immobilier, approuvé par le Conseil d'administration le 12 juin 2019;

**ATTENDU** que le budget approuvé comportait une rubrique dédiée aux travaux à entreprendre à l'été 2020;

**ATTENDU** le résultat de l'appel d'offre APL00008436;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**M. Raymond Chaussé, appuyé par M. Patrick Monarque, propose à l'assemblée de retenir l'offre de l'entreprise Toitures Couture et Associés inc. pour l'exécution du contrat de**

remplacement partiel de la toiture du Centre sportif à l'été 2020 au montant de 578 600 \$. Le conseil d'administration délègue à la Direction des ressources matérielles une provision maximale de 10 % du montant initial du contrat pour couvrir le coût des imprévus qui peuvent survenir en cours de contrat, le tout en conformité avec l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* qui porte sur les modifications à un contrat. Le montant maximal de l'engagement au système financier, toutes taxes ristournées, sera de 680 610 \$.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### 3.2 RÉFECTION DE TROIS BLOCS SANITAIRES, AILES C ET E

Les blocs sanitaires pour hommes situés dans l'aile E, au 1er et 2e étage du campus de Longueuil, ont besoin d'être rénovés. Puisque ceux-ci sont situés physiquement l'un au-dessus de l'autre, il est facile de jumeler leur réfection en un seul chantier. Au terme de la réfection de ces deux blocs sanitaires, toutes les salles de toilettes de l'aile E auront été rénovés.

Le projet prévoit également la réfection des blocs sanitaires du Pavillon Le Caron (aile C) du campus de Longueuil. Les deux blocs sanitaires qui s'y trouvent, de même que la toilette pour personne handicapée située entre eux, seront complètement transformés en un unique bloc de toilettes mixtes. Ces toilettes sont parmi les plus utilisées du Cégep, que ce soit par les étudiants, les membres du personnel mais également par les visiteurs de la Coopérative étudiante et des usagers de la salle Jean-Louis-Millette du Théâtre de la Ville.

#### 20-CA-12 PROPOSITION

**ATTENDU** que les toilettes pour hommes situées dans l'aile E, au 1er et au 2e étage du campus de Longueuil, sont vétustes;

**ATTENDU** que les toilettes du Pavillon Le Caron (aile C) du campus de Longueuil sont vétustes;

**ATTENDU** la Loi sur les contrats des organismes publics;

**ATTENDU** l'article 17 de cette Loi qui porte sur les modifications à un contrat;

**ATTENDU** le budget des immobilisations 2019-2020, parc immobilier, approuvé par le Conseil d'administration le 12 juin 2019;

**ATTENDU** que le budget comportait une rubrique dédiée aux travaux à entreprendre à l'été 2020;

**ATTENDU** le résultat de l'appel d'offres APL00008505;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**M. Stéphane Girard, appuyé par M. Jean-Luc Djigo, propose à l'assemblée de retenir l'offre de l'entreprise Gastier M. P. Inc. pour l'exécution du contrat de réfection de trois (3) blocs sanitaires, situés dans les ailes C et E du campus de Longueuil, au montant de 894 349 \$. Le conseil d'administration délègue à la Direction des ressources matérielles une provision**

maximale de 10 % du montant initial du contrat pour couvrir le coût des imprévus qui peuvent survenir en cours de contrat, le tout en conformité avec l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* qui porte sur les modifications à un contrat. Le montant maximal de l'engagement au système financier, toutes taxes ristournées, sera de 1 052 027 \$.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### 3.3 AUTORISATION POUR L'ACQUISITION D'ORDINATEURS

La Direction des systèmes et technologies de l'information (DiSTI) identifie chaque année des postes informatiques à remplacer ou à ajouter. Cette année, la DiSTI regroupe ses achats prévus au fonds des immobilisations, parc mobilier (communément appelé « MAOB » pour « mobilier, appareillage et outillage, bibliothèque »), et procède à un appel d'offres afin de bénéficier de prix plus avantageux pour le Cégep. Le montant est plus élevé cette année pour deux raisons. D'abord, suite à l'augmentation des inscriptions dans les programmes en informatique, le Cégep doit ajouter un nouveau laboratoire informatique et procéder à la mise à jour de deux laboratoires pour un total de 85 postes. Les étudiants en informatique auront maintenant accès à deux écrans dans tous les laboratoires, ce qui nécessite l'achat de 215 moniteurs. Ensuite, malgré que le Cégep ait pu prolonger la vie de ses ordinateurs au milieu des années 2010, en changeant le type de mémoire (SSD), l'âge de ces ordinateurs excède maintenant souvent plus de 10 ans et ils doivent désormais être remplacés.

Pour l'ÉNA, 127 ordinateurs dans 21 laboratoires et environnements pédagogiques seront remplacés, ainsi que 8 ordinateurs portables du Centre de services adaptés. Tous les programmes sont touchés, soit Techniques de maintenance d'aéronefs, Technique de génie aérospatial et Techniques d'avionique.

À Longueuil, 208 postes de professeurs, 20 ordinateurs de classes branchées, 8 ordinateurs portables au comptoir du prêt audiovisuel, 3 ordinateurs au service de l'orientation et de l'information scolaire, 1 ordinateur au centre d'aide en chimie, 24 postes administratifs ainsi que 52 ordinateurs de 2 laboratoires en Techniques d'orthèses visuelles (portables) et à la bibliothèque seront remplacés.

À cela il faut ajouter l'achat de 100 nouveaux moniteurs de 24 pouces pour remplacer les moniteurs 19 pouces, pour la plupart âgés de plus d'une décennie.

#### 20-CA-13 PROPOSITION

**ATTENDU** la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

**ATTENDU** le budget du fonds des immobilisations 2019-2020, parc mobilier, approuvé par le conseil d'administration le 12 juin 2019 (19-CA-54);

**ATTENDU** l'achat de 536 postes informatiques, en plus de 315 moniteurs;

**ATTENDU** que le délai de livraison est normalement de quatre semaines, mais que la situation de pénurie de matériel informatique à l'échelle mondiale liée aux perturbations créées par le COVID-19 risque de prolonger ce délai;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de recevoir ces équipements au Cégep avant le 2 juin 2020;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**M. Patrick Monarque, appuyé par M. Raymond Chaussé, propose à l'assemblée de déléguer à M. Sylvain Lambert, directeur général, le pouvoir de recevoir le rapport de la soumission suite au processus d'appel d'offres et de procéder à l'adjudication du contrat pour l'acquisition d'ordinateurs et de moniteurs au plus bas soumissionnaire conforme pour un montant maximal de 839 050 \$. Le directeur général assurera un suivi de ce dossier auprès du conseil d'administration à la prochaine réunion.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

#### **4. AUTORISATION D'UN MANDAT POUR UN CONTRAT DE SERVICE EN ASSURANCE DE DOMMAGES**

M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, explique que le contrat pour le programme d'assurance de dommages arrivera à son terme le 30 juin 2020.

Le cégep Édouard-Montpetit souhaite joindre le regroupement d'achat de Collecto Services regroupés en éducation (Collecto) pour le renouvellement du programme d'assurance de dommages du Cégep. Dans le cadre du contrat à intervenir, l'objectif de ce mandat d'achat consiste à recevoir des cégeps un engagement qui permettra à Collecto d'entreprendre une négociation et d'émettre un ou des contrat(s) des programmes d'assurance pour l'ensemble des cégeps participants. Le contrat est valide pour une période initiale de trois (3) ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020. Il pourra être renouvelé pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois, et ce, après évaluation des services. Ce nouveau contrat vise également un meilleur accompagnement en prévention et en gestion de risque ainsi qu'une couverture individuelle et facultative en cyber risque.

#### **20-CA-14 PROPOSITION**

**ATTENDU** que le contrat du Cégep pour le programme d'assurance de dommages arrivera à son terme le 30 juin 2020;

**ATTENDU** que le Cégep, à l'instar des autres cégeps, souhaite se joindre de nouveau au regroupement d'achat de Collecto pour le renouvellement d'un programme d'assurance de dommages;

**ATTENDU** que le programme d'assurance est composé notamment des garanties en assurance des biens, assurance des bris de machines, assurance délits, assurance en responsabilité civile, assurance des maisons d'enseignement et assurance automobile propriétaire;

**ATTENDU** que le contrat de service qui sera conclu au terme de l'appel d'offres sera d'une durée de trois ans, renouvelable pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, donc pour une durée maximale de cinq ans;

**ATTENDU** que l'engagement estimé du contrat pour les cinq années est de 1 000 000 \$ avant les taxes applicables;

**ATTENDU** la recommandation de la direction générale;

**M. Stéphane Girard, appuyé par Mme Julie Pelland, propose à l'assemblée d'autoriser le cégep Édouard-Montpetit à joindre le regroupement d'achat de Collecto afin de lancer un appel d'offres au nom du cégep Édouard-Montpetit et de conclure un contrat de service en assurance de dommages entrant en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, d'une durée initiale de trois ans, renouvelable pour deux périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, et d'autoriser M. Sylvain Lambert, directeur général, à accomplir tout acte nécessaire à l'accomplissement de ce mandat à l'intérieur du montant engagé et à la conclusion du contrat de service en assurances de dommages.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **5. ADOPTION DE LA RÉVISION RÉVISÉE DE L'ORGANIGRAMME DU CÉGEP**

M. Sylvain Lambert, directeur général, présente sa réflexion concernant l'organigramme du Cégep et répond aux questions des membres du conseil d'administration.

Il explique la solution qui a été mise en place pour assurer l'intérim de la Direction des communications et des relations gouvernementales, suite au départ de la directrice au printemps 2019, et ses réflexions quant à la structure organisationnelle.

Suite à la question d'un membre, M. Lambert confirme que les affaires étudiantes et les communications sont regroupées dans une même direction dans certains autres cégeps du réseau.

### **20-CA-15 PROPOSITION**

**ATTENDU** que la structure proposée permettra au Cégep de remplir sa mission et de couvrir les enjeux internes et externes identifiés dans le Plan stratégique 2018-2023;

**ATTENDU** la consultation menée auprès du comité directeur;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**M. Raymond Chaussé, appuyé par M. Frank Desmeules, propose à l'assemblée :**

- **D'approuver la nouvelle structure organisationnelle du Cégep;**
- **D'adopter la version révisée de l'organigramme du Cégep;**
- **De créer officiellement la Direction des affaires étudiantes et des communications.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## 20-CA-16 PROPOSITION

### DÉSIGNATION D'UN DIRECTEUR DES AFFAIRES ÉTUDIANTES ET DES COMMUNICATIONS

**ATTENDU** la création de la Direction des affaires étudiantes et des communications;

**ATTENDU** la consultation menée auprès du comité directeur;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**M. Stéphane Girard, appuyé par M. Xavier Pallares, propose à l'assemblée de désigner M. Jasmin Roy à titre de directeur des affaires étudiantes et des communications à compter du 26 mars 2020.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## 6. SUIVI CONCERNANT LE CORONAVIRUS (COVID-19)

M. Sylvain Lambert, directeur général, fait un suivi concernant la pandémie de coronavirus (COVID-19) et répond aux questions des membres.

Mme Josée Mercier, directrice des études, présente les impacts de la pandémie sur la pédagogie et elle informe les membres du conseil d'administration qu'il est fort probable que le calendrier scolaire doive être modifié. Pour répondre à la préoccupation d'un membre envers les étudiants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers, Mme Mercier confirme le service d'aide pédagogique individuel est disponible pour les étudiants et M. Jasmin Roy ajoute que, pour les étudiants qui étaient suivis par le Centre de services adaptés (le CSA), l'analyse des besoins se fera au cas par cas.

M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, explique que la pandémie aura des impacts sur les finances du Cégep et précise que les dépenses additionnelles encourues sont soigneusement documentées en vue d'une réclamation éventuelle auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Plus de détails seront transmis aux membres du conseil d'administration lors d'une rencontre ultérieure.

Pour sa part, Mme Geneviève Dalcourt, directrice de la formation continue et des services aux entreprises, a révélé qu'un grand nombre d'entreprises ont abandonné des contrats de formation, mais que son service allait débiter très bientôt des activités de formation à distance.

M. Lambert exprime la fierté qu'il ressent envers tous les membres du personnel du Cégep. Il remercie aussi les membres du conseil d'administration pour leur collaboration et souligne, par le fait même, que la pandémie risque de chambouler les activités de gouvernance. Certains dossiers



du plan de travail 2019-2020 devront être reportés. La priorité à court terme est de s'assurer que le plus grand nombre d'étudiants possible puissent réussir leur session, tout en assurant la sécurité de ceux-ci et des membres du personnel.

M. Jean-Paul Gagné présente également, au nom du conseil d'administration, des remerciements pour tous les membres du personnel du Cégep. La collaboration de ceux-ci et le désir de la direction de prendre les meilleures décisions pour le Cégep dans ces circonstances difficiles sont très bien compris. Il confirme que le conseil d'administration poursuit le même objectif que la direction quant à la réussite éducative des étudiants et à la sécurité des membres de la communauté collégiale.

M. Stéphane Girard quitte la réunion à 19 h 40.

## 7. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine rencontre du conseil d'administration est prévue le mercredi 29 avril 2020, à 18 h 30, et se tiendra à distance. Plus de détails suivront.

## 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Raymond Chaussé, appuyé par M. Frank Desmeules et unanimement résolu de lever la séance à 19 h 58.



Jean-Paul Gagné  
Président du conseil d'administration



Marie-Pier Lépine  
Secrétaire d'assemblée